

Décision

Générale

colonial

Décision n° 930 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 28 décembre 1965, la demande de démission présentée par l'agent journalier de 3e catégorie Abdallah Moussa Ali, précédemment en service, en qualité de manœuvre, à l'Hôpital Péltier. L'intéressé, qui comptait à cette date 9 mois et 10 jours de service, ne pourra prétendre au bénéfice de l'indemnité de licenciement prévue en application des dispositions de l'article 16 de la Convention collective précitée.